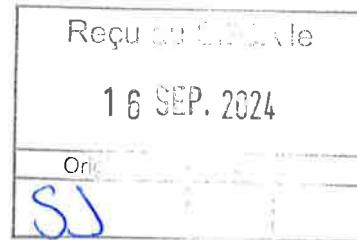


Bernadette Widder
Route d'Illens 50
1728 Rossens



Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Rossens le 13 septembre 2024

**Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux,
prise de position**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'habitante de la commune de Gibloux, je vous informe du fait que je m'oppose totalement au projet de plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) et aux modifications du Plan directeur mis en consultation.

J'estime

-que le Comité de pilotage nommé par le canton n'est pas impartial dès lors que le projet de PSEM favorise grandement les exploitations de gravières au détriment de nos droits et de nos intérêts, qui sont gravement piétinés. Le principe de l'égalité n'est pas respecté ;

-qu'il est inacceptable de prévoir des gravières à proximité immédiate des habitations sans aucune distance d'exclusion. Dès sa publication, le PSEM aura pour conséquence une dévaluation importante du patrimoine immobilier. Une distance minimale de 200m, voire de 300m si l'exploitation se situe dans l'axe des vents, doit être retenue ;

Tout comme de nombreux membres de la communauté de Gibloux, je m'associe à la prise de position de l'ASSQUAVIE et je partage le « nous » utilisé dans ce courrier.

-nous craignons beaucoup que la concrétisation des zones prioritaires ou des zones en réserve ne porte atteinte à notre santé et à notre qualité de vie en raison des poussières émises, en raison du bruit et en raison des vibrations. Le projet de PSEM sous-estime totalement ces graves nuisances ;

En appui de cet argument, je tiens à attirer l'attention personnellement sur d'autres nuisances de types vitales et sociales, à propos de la définition des zones dites de réserve. En effet, je suis scandalisée par le fait que des zones agricoles soient prévues comme transformables en gravières.

Concrètement, je veux parler des parcelles qui se trouvent au sud et à l'est de la forêt du Chaney et autour de l'actuelle déchetterie de Rossens.

Il s'agit là de trois domaines, donc de trois familles d'agriculteurs, dont certains sont de jeunes familles, qui se voient « rayées de la carte » par ce plan.

Si on veut soutenir l'idée que l'agriculture est vitale pour notre approvisionnement en nourriture en Suisse, quel acte de condamnation est-on en train de planifier pour ces familles dont on sait que les enfants seront sans doute les agriculteurs de demain ?

Leur avenir est aussi vital que notre approvisionnement alimentaire, leur existence est aussi importante socialement dans notre culture, leurs compétences fondamentales pour la protection du paysage et de notre environnement naturel.

-nous ne comprenons pas le motif pour lequel il serait possible de cumuler l'exploitation de plusieurs gravières sur le territoire d'une commune, qui pourraient empiéter encore plus sur nos terrains agricoles et sur nos forêts et porter atteinte à la qualité de notre paysage. Une gravière est en cours d'exploitation sur le territoire de notre commune jusqu'en 2040, en tout cas. Cela suffit !

-nous ne comprenons pas le motif pour lequel la commune de Gibloux, qui a déjà beaucoup contribué durant de nombreuses décennies à l'approvisionnement du gravier pour le canton, devient la commune la plus touchée au niveau du nombre de zones prioritaires et de zones mises en réserve pour les exploitations futures. En outre, nous ne comprenons pas non plus la manière dont les besoins annuels en graviers sont calculés. Ils sont totalement surestimés dans une vision de durabilité. Nous nous opposons à toute nouvelle exploitation ou à toute extension d'une gravière existante sur le territoire de notre commune.

-nous savons que notre commune contribue de manière importante à l'approvisionnement en eaux du canton. Nous pensons que les gravières sont susceptibles de porter des atteintes importantes à la qualité des eaux, raison pour laquelle aucune extension et aucune nouvelle gravière ne devraient y être implantées.

Pour tous ces motifs et compte tenu des graves violations qu'il comporte, nous vous demandons d'annuler et de revoir complètement le projet de PSEM 2024 et la modification du Plan directeur afin de prendre comme il se doit en considération le respect de nos droits, de garantir la qualité de l'air, de garantir notre protection contre le bruit et de garantir la qualité des eaux de notre commune, mais aussi de toutes les autres communes approvisionnées en eaux par les captages de Gibloux.

C'est ainsi que je répète que j'adhère à la prise de position du collectif pour un PSEM véritablement durable.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de cette prise de position complétée.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bernadette Widder, ancienne conseillère générale de Gibloux

